



Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2004
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-huitième session

1er-12 mars 2004

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : bilan de l'intégration
dans les organismes des Nations Unies**

Commission des droits de l'homme

Soixantième session

15 mars-23 avril 2004

Point 12 a) de l'ordre du jour provisoire**

**Intégration des droits fondamentaux
des femmes et de l'approche
sexospécifique : violence contre les femmes**

Rapport du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Note du Secrétaire général***

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à la Commission de la condition de la femme et à la Commission des droits de l'homme le rapport sur l'élimination de la violence contre les femmes établi par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme en application de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1995.

* E/CN.6/2004/1.

** E/CN.4/2004/1.

*** Le rassemblement de données à jour provenant de toutes les régions et leur synthèse ont retardé la présentation du présent document.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 50/166, l'Assemblée générale a prié le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) de s'employer plus activement à éliminer la violence à l'égard des femmes afin d'accélérer la mise en oeuvre des recommandations contenues dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. À cette fin, UNIFEM collabore étroitement avec les organes et organismes des Nations Unies concernés, dans le cadre de l'action globale engagée au sein du système pour mettre fin à la violence contre les femmes. C'est en application de la résolution 50/166 qu'a été créé en 1996 le Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes. Le Fonds a commencé à fonctionner en 1997. Depuis lors, il a continué de sélectionner et de financer des projets novateurs à effet catalyseur, qui ont pour objectif d'explorer de nouvelles pistes, d'inventer des modèles inédits et de mobiliser de nouveaux secteurs de l'opinion contre toutes les formes de violence infligées aux femmes.

2. Le présent rapport à la quarante-huitième session de la Commission de la condition de la femme et à la soixantième session de la Commission des droits de l'homme fait le point des activités entreprises par UNIFEM en 2003 pour éliminer la violence à l'égard des femmes.

II. Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes

3. Grâce au Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes, UNIFEM veille à ce que, lorsque se présente une possibilité de reproduire ou transposer à plus grande échelle des stratégies qui se sont avérées fructueuses, il soit tiré parti des idées novatrices. Les grands programmes d'UNIFEM et de ses partenaires des gouvernements, de la société civile et du système des Nations Unies s'inspirent des leçons et des pratiques optimales tirées de l'expérience acquise grâce au Fonds aux niveaux national, régional et mondial.

4. Depuis sa création, le Fonds d'affectation spéciale a accordé des subventions d'un montant de 8,4 millions de dollars à 155 initiatives menées dans 70 pays. Le nombre des demandes de subvention auprès du Fonds d'affectation spéciale a fortement augmenté au cours de ces dernières années, augmentation qui tient en partie à la plus grande notoriété du Fonds, associée à un accroissement du nombre de bénéficiaires, mais qui tient aussi manifestement au rôle unique que joue le Fonds en tant que mécanisme de financement, dans un contexte mondial caractérisé par la violence sexiste qui fait peser une menace permanente sur la vie et le bien-être des femmes, et au dynamisme des partenaires occupés à mettre en oeuvre au niveau national les recommandations énoncées dans le Programme d'action de Beijing et son examen quinquennal.

5. En novembre 2003, le huitième cycle de subventions prélevées dans le Fonds d'affectation spéciale a permis d'allouer un peu plus de 600 000 dollars à 8 projets dans 16 pays. Comme lors des années précédentes, les demandes de subvention ont nettement dépassé les ressources disponibles et, au cours de ce huitième cycle, le

Fonds a sollicité des propositions visant à élargir la portée de projets auxquels il contribuait déjà. Ces propositions ont été présentées au Comité d'examen des projets interinstitutions composé de représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de la Division de la promotion de la femme et d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales. Suite aux propositions approuvées lors du huitième cycle, les projets suivants seront entrepris :

a) Une formation sera dispensée aux membres de l'Union des femmes laotiennes pour leur permettre de contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'une législation contre la violence, à la prestation de services d'appui aux victimes de la violence sexiste et à la création de refuges. Il s'agira de donner suite à un précédent projet du Fonds visant à former certains membres de l'Union des femmes laotiennes afin d'élargir la portée des services conseils dispensés aux victimes de la violence sexiste, dans l'optique de la défense des droits fondamentaux. Ce projet a par ailleurs permis à l'Union d'obtenir des fonds pour construire au Laos le premier refuge destiné aux victimes de la violence sexiste;

b) En Croatie, la prévention de la violence lors des premières rencontres sera inscrite aux programmes d'enseignement secondaire en vue de promouvoir un climat de « tolérance zéro » à l'égard de cette forme de violence. Des enseignants du secondaire et des psychologues de ce pays, y compris dans les zones touchées par la guerre, recevront une formation de formateur. L'initiative « tolérance zéro » s'inspire des enseignements tirés d'une campagne de sensibilisation précédemment menée en Croatie, avec l'appui du Fonds. Cette campagne a permis de multiplier le nombre des hommes et des femmes à même de reconnaître les manifestations de la violence sexiste et au courant des dispositions préventives à prendre. On a constaté qu'il était urgent de s'adresser aux jeunes, pour lutter contre le tabou culturel qui s'oppose à un débat ouvert sur la violence sexiste chez les adolescents et limite l'impact de la campagne initiale de sensibilisation;

c) En Afrique du Sud, au Botswana et en Zambie, des magistrats apprendront comment appliquer les normes et les principes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme à des affaires de violence sexiste et de discrimination sexuelle. Cela permettra d'élargir la portée du programme « Jurisprudence for Equality » (Programme de formation juridique au service de l'égalité) financé par le Fonds qui a permis de former plus de 400 magistrats (hommes et femmes) au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie et au Zimbabwe. Ce programme de formation des juges à l'application active des normes et des principes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme à des affaires de violence sexiste et de discrimination sexuelle, en raison de son succès, a été adapté aux instituts de formation judiciaire, a en outre reçu un appui au plus haut niveau des hauts magistrats et des dirigeants dans ces pays et a permis de recueillir à l'intention des juges dans le monde entier des données sur des décisions faisant jurisprudence et découlant de la formation reçue;

d) Au Mexique, des associations établiront un programme commun et un plan d'action stratégique pour renforcer la lutte contre l'impunité des crimes commis contre les femmes à Ciudad Juarez. Ce projet vise à donner une suite durable aux résultats obtenus par la campagne appuyée par le Fonds d'affectation

spéciale, intitulé « Stop the Impunity: No More Killings » (« Halte à l'impunité : plus un seul meurtre de femme »), à laquelle ont participé plus de 300 organismes mexicains et autres ainsi que la Rapporteuse spéciale pour les droits des femmes de la Commission interaméricaine des droits de l'homme qui s'est récemment rendue à Ciudad Juarez. Au nombre des résultats obtenus, on peut citer une prise de conscience et une meilleure connaissance des crimes commis à l'encontre des femmes ainsi que de la nécessité de traduire en justice les coupables.

6. Les récents rapports présentés par des bénéficiaires de subventions au cours de cycles précédents continuent de montrer que l'appui du Fonds a un effet catalyseur donnant des résultats concrets. En Bulgarie, un projet de renforcement des partenariats entre plusieurs institutions et associations s'est traduit par la création d'un forum national sur la violence au sein de la famille et par l'établissement d'une association officieuse de représentants du Ministère de l'intérieur, de la police nationale, du Ministère de la justice, d'avocats et d'organisations non gouvernementales. Actuellement, le forum milite pour l'adoption d'un projet de loi sur la violence domestique, d'amendements législatifs au Code pénal et de l'établissement d'un plan d'action national sur la violence familiale. On ne cesse de reconnaître le succès des projets appuyés par le Fonds. En 2003, le prix « Femmes et informatique » de l'Alliance mondiale pour le savoir a été décerné à un projet appuyé par le Fonds d'affectation spéciale qui rendait compte des expériences acquises par les femmes dans des situations de conflit armé en Ouganda, pour la catégorie des projets exceptionnels à multiples parties prenantes. Le film documentaire résultant de ce projet a été utilisé pour faire connaître les atrocités commises contre les femmes pendant le conflit armé en Ouganda de 1980 à 1997 et pour encourager les gouvernements à aider les victimes de viol, de coups et blessures, et d'esclavage sexuel.

7. La Communauté d'États indépendants (CEI) s'est inspirée de la stratégie du Fonds d'affectation spéciale au niveau régional pour renforcer les capacités des organismes et réseaux de femmes, publics et privés, pour les aider à coordonner leur lutte contre la violence sexiste. En 2002, des consultations avec ces partenaires au Kazakhstan, au Kirghizstan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan ont permis de mettre au point des moyens d'obtenir des subventions pour renforcer les capacités et de hiérarchiser les domaines d'action prioritaire. En 2003, le Comité régional d'examen des projets, composé de représentants de l'UNICEF, de l'UNESCO, d'ONUSIDA, du FNUAP, de l'OSCE et de l'OSCI, de l'ambassade d'Allemagne et d'organisations non gouvernementales, a approuvé le financement de 15 projets axés sur les domaines d'action prioritaire. En outre, le Fonds d'affectation spéciale a financé des ateliers et des stages de formation dans ces domaines, et a facilité la coopération régionale et l'établissement de réseaux entre les organisations non gouvernementales et les partenaires publics concernant les nouvelles questions liées aux travaux des projets subventionnés. Ainsi, au Kazakhstan, une table ronde a été organisée au sujet du projet de loi sur la violence familiale; les participants ont recommandé au Gouvernement et à la Commission nationale de la condition féminine d'apporter des améliorations au projet de loi pour qu'il soit conforme aux normes internationales concernant la violence à l'égard des femmes.

8. Enfin, pour montrer l'utilité des projets subventionnés par le Fonds et la nécessité pour les gouvernements et la communauté internationale de renouveler et d'intensifier leurs engagements et d'accroître les ressources consacrées à l'élimination de la violence sexiste, UNIFEM a organisé la célébration de la Journée

internationale de l'élimination de la violence. Pour la deuxième année, la manifestation « Pas une minute à perdre pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » a eu lieu à New York, le 24 novembre, donnant l'occasion aux responsables des projets subventionnés par le Fonds de mettre en commun leurs stratégies pour venir à bout de cette violence, et de souligner le rôle essentiel des partenariats mondiaux entre les gouvernements, le système des Nations Unies, les réseaux de femmes, la société civile et le secteur privé face à ce problème.

III. Élargissement de la lutte contre la violence sexiste

9. En 2003, s'inspirant des enseignements tirés des projets financés par le Fonds, UNIFEM s'est attaqué à la question de la violence à l'égard des femmes en appuyant des programmes plus vastes axés surtout sur la mobilisation, les réformes de la législation, la formation des responsables de l'administration de la justice, la participation des hommes à la lutte contre la violence sexiste et la coordination de la lutte contre la violence sexiste.

10. UNIFEM s'efforce actuellement de faciliter la formulation et l'application de lois et de politiques visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes. Suite à des travaux de recherche et à une campagne de plaidoyer appuyés par UNIFEM et ses partenaires, de nouvelles mesures pour lutter contre la violence sexiste ont été introduites dans le Code pénal et le droit du travail marocains, concernant des questions telles que la prostitution forcée, le harcèlement sexuel, les meurtres dits d'honneur, la violence familiale et le viol. En Asie de l'Est et en Asie du Sud-Est, UNIFEM a facilité l'élaboration d'une législation sur la violence au sein de la famille dans cinq pays. Une étude sur les lois et dispositions applicables à la violence familiale dans neuf pays de la CEI a été présentée à une conférence régionale et sera utilisée par divers acteurs dans la région. UNIFEM a par ailleurs cherché à faciliter la formation de responsables de l'administration de la justice, pour veiller à ce que la législation soit effectivement et convenablement mise en oeuvre. En Ouganda, des cours de formation aux droits de l'homme et au traitement des affaires de violence sexiste ont été organisés à l'intention du personnel de la police et du service de la protection de la famille. Au Ministère brésilien de la justice, on procède actuellement au contrôle de la façon dont des plaintes relatives à l'exploitation sexuelle des filles et des adolescentes ont été examinées. En Équateur, un appui a été fourni à la réforme du programme d'études de l'École de police ainsi que de la publication d'un nouveau manuel des procédures de police qui mettra en pratique la prise en compte de l'égalité entre les sexes et des droits fondamentaux des femmes dans l'application des lois contre la violence.

11. Les stratégies consistent toujours à mieux sensibiliser les responsables politiques et le public à l'urgence de ce fléau universel. En 2003, la campagne régionale de plaidoyer dans la Communauté d'États indépendants (CEI), intitulée « Une vie exempte de violence – tel est notre droit » a pris fin en 2003, et on estime qu'elle a atteint plusieurs millions de personnes dans neuf pays. Le recours à des moyens traditionnels et non classiques de communication (y compris le théâtre ambulant, les concours de dessins et de graffiti à l'intention des enfants) a suscité un vif intérêt et une importante participation. Il ressort des données recueillies à la fin de ce projet que la sensibilisation du public aurait augmenté de 14 à 24 % dans diverses localités en Russie. La création d'une base de données contenant pour la première fois des données comparables pour neuf pays a permis à UNIFEM de faire

des recommandations précises sur l'exécution d'activités dans chacun de ces pays dans le cadre de cette campagne. En Afghanistan, UNIFEM et le Ministère de la condition de la femme ont accueilli à Kaboul une importante manifestation à l'occasion de la Journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Lors de cette manifestation, le Président Karzai a fait la première déclaration publique contre la violence à l'égard des femmes jamais faite en Afghanistan.

12. Dans plusieurs régions, on s'attache tout particulièrement au rôle que les hommes pourraient jouer dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes ainsi qu'à la construction sociale de la masculinité. En Inde, UNIFEM, de concert avec Zonta International et l'Université de Delhi, a mené des travaux de recherche et d'analyse relatifs aux hommes et à la masculinité. Les données ainsi recueillies ont été utilisées pour dispenser un nouvel enseignement intitulé « Théories de la masculinité » à l'Université de Delhi, qui est par ailleurs jumelée avec les universités d'Édimbourg, de Derby et du Sussex et avec la School of Oriental and African Studies de l'Université de Londres. Ce partenariat a en outre permis de présenter une exposition de photos intitulée « Les hommes et la masculinité : de la violence à la protection » qui a été publiée et à laquelle des musées à New York et dans d'autres villes souhaiteraient ouvrir leurs portes. Dans les Caraïbes, l'appui d'UNIFEM aux travaux de recherche sur les causes premières de la violence sexiste s'est traduit par le rapport intitulé « Violence familiale à la Barbade : les lions blessés et la dynamique du changement des relations interpersonnelles » dans lequel sont examinés les rapports existant entre les attitudes, les perceptions et les expériences personnelles des hommes et la prévalence de la violence domestique. La réforme de la législation nationale s'inspirera de ce rapport et la portée des travaux de recherche sera élargie à la Jamaïque, Trinité-et-Tobago, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Antigua, pour que des rapports analogues puissent y être établis.

13. Un certain nombre de projets ont visé à renforcer l'intégration et la coordination des activités dans la lutte contre la violence. Dans le Pacifique, UNIFEM, en collaboration avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le secrétariat du Commonwealth et la Communauté du Pacifique Sud, a organisé un atelier régional sur le renforcement des partenariats en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes. Cet atelier a permis de réunir des représentants des gouvernements, des organismes de la société civile, des organisations intergouvernementales régionales et des organisations internationales de développement en vue d'examiner et de proposer des recommandations pour aider les gouvernements à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris et pour établir des partenariats plus solides et plus efficaces. UNIFEM a aussi contribué à la formulation de la Stratégie nationale marocaine de lutte contre la violence sexiste, en partenariat avec des représentants du Gouvernement et de la société civile, du PNUD et du FNUAP et des donateurs bilatéraux.

IV. *Pas une minute à perdre pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes – Rapport sur la lutte contre la violence sexiste*

14. De 2002 à 2003, UNIFEM a évalué les progrès accomplis dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes et a publié cette évaluation sous le titre *Pas une*

minute à perdre pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Cet ouvrage s'appuie sur le propre examen mondial et sous-régional de la question par UNIFEM, ainsi que sur les récentes études et analyses de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies chargée d'examiner la question de la violence à l'égard des femmes, de l'Organisation mondiale de la santé, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, du Conseil de l'Europe, du Centre international pour la recherche sur les femmes, de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et de nombreuses autres organisations.

15. *Pas une minute à perdre...* appelle l'attention sur une série de progrès remarquables accomplis ces 10 dernières années. Dans des pays de toutes les régions, on a brisé le silence qui entourait cette question pour mieux comprendre le besoin critique de changement. De nouvelles lois ont érigé en infraction plusieurs formes de violence à l'égard des femmes. Des plans d'action nationaux et régionaux ont été adoptés. Des travaux de recherche ont permis de commencer à identifier les formes et les degrés de cette violence et à en évaluer les répercussions et les coûts pour chaque femme et pour la société dans son ensemble. *Pas une minute à perdre...* souligne que les progrès accomplis dans la lutte contre la violence sexiste sont le fruit des efforts déployés au cours de ces trois dernières décennies en matière de plaidoyer, de recherche, d'établissement de réseaux et de sensibilisation, action menée dans une large mesure par les défenseurs des droits de la femme. Ces progrès sont pour la plupart imputables aux recommandations internationales et régionales en matière de normes et de politiques, telles que le Programme d'action de Beijing, la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La reconnaissance mondiale du fait que la violence à l'égard des femmes est une violation des droits fondamentaux des femmes est peut-être le plus important résultat obtenu ces dernières décennies et celui qui a encouragé les gouvernements de chaque région à s'engager officiellement à éradiquer cette forme de violence. Toutefois, *Pas une minute à perdre...* recense aussi les principaux obstacles qui limitent la portée et l'efficacité de ces initiatives. Ainsi, il est souvent impossible de mettre effectivement en oeuvre les nouvelles lois, dispositions et plans et l'action visant à éliminer la violence à l'égard des femmes souffre d'une insuffisance chronique de fonds et dépend trop du travail mal rémunéré des associations de défense des femmes. Et surtout il y a le problème de l'influence omniprésente de la discrimination sexuelle et de l'inégalité entre les sexes qui retardent toujours les progrès.

16. *Pas une minute à perdre...* souligne que l'inégalité entre les sexes attise la violence contre les femmes et que les rapports de force qui en résultent ne sont pas facilement corrigés. Pour atteindre un nouveau stade dans l'action contre la violence sexiste, il est indispensable de renforcer la collaboration et les partenariats – aucun gouvernement, aucun organisme international, aucun organisme de la société civile ne peut à lui seul suffire à la tâche. Pour ce qui est des mesures ciblées à prendre, l'évaluation recommande notamment d'améliorer la collecte des données et les travaux de recherche; de veiller à la formation systématique de tous les acteurs du système judiciaire; de perfectionner et d'élargir la portée des stratégies de prévention et des campagnes de sensibilisation; d'accorder une plus grande attention au rôle et à la responsabilité des hommes; d'appuyer les initiatives communautaires; de soutenir largement les mesures visant l'émancipation économique et politique des femmes. Enfin, comme les ressources mises à la disposition des travaux visant à

éliminer la violence à l'égard des femmes sont tout à fait inadéquates, de nouvelles ressources provenant des gouvernements, de la communauté internationale et de la société privée sont indispensables.

V. Conclusion

17. Les nouveaux projets pour lutter contre la violence à l'égard des femmes ont donné d'importants résultats dans tous les pays et dans toutes les régions du monde et le Fonds d'affectation spéciale à l'appui des actions visant à éliminer la violence à l'égard des femmes a joué un rôle critique dans la promotion de beaucoup d'initiatives novatrices. Toutefois, comme les récentes évaluations l'ont montré, l'ampleur et la profondeur de ce fléau universel qu'est la violence sexiste font qu'il est d'autant plus urgent que la lutte contre la violence à l'égard des femmes soit une composante fondamentale d'autres activités. Dans de nombreux domaines cette intégration est déjà appliquée. UNIFEM, l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies procèdent d'ores et déjà à la prise en compte dans leurs travaux du rôle de la violence dans l'accélération de la propagation du sida. Et on reconnaît de plus en plus que la violence à l'égard des femmes en temps de paix n'est en fin de compte pas différente de la violence exercée contre les femmes pendant ou après une guerre, et qu'il faut donc examiner comme il convient le problème de la violence dans tous ces contextes. À sa quarante-troisième session, le Comité consultatif d'UNIFEM a recommandé que l'on envisage d'élargir la portée du Fonds d'affectation spéciale pour y inclure ces perspectives plus larges et plus complètes.

18. Vu ces difficultés, il importe d'urgence de mieux coordonner la lutte du système des Nations Unies contre la violence sexiste et, en dernière analyse, il importe qu'un large ensemble d'organismes reprennent les initiatives constructives et en élargissent la portée. Il est par ailleurs manifeste que, outre les efforts que le système des Nations Unies peut déployer, une forte réduction de l'intensité de la violence que subissent les femmes dans le monde entier ne sera pas possible tant que les États Membres ne chercheront pas eux-mêmes à intégrer et à renforcer les initiatives de lutte contre cette violence d'une façon plus systématique. Le Comité interorganisations d'examen préalable des projets du Fonds d'affectation spéciale examinera ces questions en 2004 lors d'une réunion intersessions pour veiller à ce que les choix du Fonds continuent de réagir de la façon la plus dynamique possible aux exigences et aux possibilités de cette lutte.